

**Réponse de la municipalité  
au postulat de  
Mme Catherine Labouchère  
intitulé « Incivilités et sécurité  
à Gland : bilan et perspectives »**

Date proposée pour la séance de la commission:

- Mardi 1<sup>er</sup> juillet 2014 à 19h00  
Bâtiment Montoly 1 : Salle Mont-Blanc

Municipal responsable : M. Michael Rohrer

## Historique

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 21 mars 2013, le conseil communal nommait une commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Catherine Labouchère intitulé « **Incivilités et sécurité à Gland : bilan et perspectives** » dont la teneur est la suivante :

*« Citoyens, municipalité, conseillers communaux, partis, presse, beaucoup de monde s'intéresse aux incivilités et à la sécurité. Toutefois, chacun y va de ses commentaires, de ses expériences, de ses propositions et solutions sans qu'un véritable état des lieux complet existe qui permette, ensuite, d'avoir une vision globale de la question pour dégager des pistes pour résoudre ces problèmes.*

*Cambriolages, graffitis, dealers, agressions, tapage nocturne, incidents divers, oui cela existe dans notre commune, mais dans quelle proportion ?*

*Dans la réponse au postulat Jean-Marc Guibert sur les caméras de vidéosurveillance à la gare, la municipalité donne déjà des indications statistiques, mais limitées à un lieu, celui de la gare et à quelques indications sur d'autres endroits où des problèmes surgissent également.*

*Le présent postulat est déposé dans l'idée d'avoir une idée claire de l'état sécuritaire dans toute la ville de Gland. Ce bilan devrait comprendre notamment des informations sur :*

*les statistiques des incivilités, délits et crimes commis à Gland ces cinq dernières années,*

*l'état des mesures prises par la municipalité pour prévenir/contrer et réprimer des problèmes,*

*l'état des lieux des objets déposés au conseil communal ces cinq dernières années en faveur de mesures sécuritaires,*

*l'analyse de la municipalité quant à la mise en œuvre de la réforme policière et son application dans la réalité des faits.*

*la vision de la municipalité pour prévoir l'avenir sur ces questions.*

*Ainsi on aura une meilleure idée de ce que est fait, prévu et à prévoir.*

Dès lors, la commission composée de

Catherine Labouchère  
Carol Petitpierre  
Marcel Brauch  
Jean-Marc Guibert  
Patrick Uebelhart, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur

A été nommée et s'est réunie le 12 avril 2013 au collège de Mauverney.

**Au terme de ses travaux la commission, à l'unanimité, demande dans son rapport la prise en considération de ce postulat par la municipalité.**

Ce rapport a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 2 mai 2013, qui a décidé par 52 oui, 8 avis contraires 5 abstentions signifiées de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

La municipalité a répondu à ce postulat au travers d'un rapport porté à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 10 octobre 2013. Cette réponse est la suivante :

### **Statistiques de la criminalité**

Une première manière d'examiner la question est d'analyser les statistiques en notre possession (cf. annexe). Nous relevons qu'il y a une augmentation des délits au code pénal de 31.5% entre 2011 et 2012, augmentation qui se vérifie à l'échelle du canton, quoique dans une moindre mesure (18.5%). En chiffres absolus, nous notons qu'en 2012, nous avons le double des délits de Rolle, un peu moins de la moitié des délits de Nyon et un peu plus de la moitié des délits de Morges, ce qui représente 109 délits pour 1000 habitants pour Gland, 135 pour Morges et 161 pour Nyon. S'il est difficile d'interpréter tous les chiffres, la tendance est bien à une augmentation du nombre de délits, notamment en ce qui concerne les délits contre le patrimoine.

### **Diagnostic local de sécurité**

En complément des statistiques policières de la criminalité, la Municipalité a souhaité en 2012 avoir à disposition un diagnostic local de sécurité qui se base sur un sondage auprès d'un échantillon d'environ 400 personnes. Le diagnostic nous renseigne sur la victimisation (le fait d'avoir été victime d'un délit), le sentiment de sécurité, l'image de la police et les attentes de la population en matière de sécurité.

Les résultats pour notre ville sont les suivants :

Le niveau de sécurité objectif est bon à Gland; le taux de victimisation global se situe en dessous de la moyenne des zones urbaines suisses. Seul le cambriolage se détache de cette moyenne.

En termes de nuisances globales ressenties, et contrairement aux données sur la délinquance en dessous de la moyenne, Gland se situe dans la moyenne des villes vaudoises étudiées par un sondage similaire. Les nuisances liées à la circulation routière sont les principales causes de nuisances.

Le sentiment de sécurité des habitants de Gland se situe entre la moyenne suisse et celle de villes comme Lausanne, Yverdon ou Genève, alors même que les activités pouvant diminuer le sentiment de sécurité (trafic de drogue, vie nocturne,...) ne sont pas celles d'un grand ou même moyen centre urbain.

Le sentiment de sécurité lié à la route n'est pas très bon et reflète les nuisances élevées liées à la circulation, car un tiers de la population a eu peur ces 12 derniers mois d'être victime d'un accident sur la route.

80% de la population est satisfaite du travail de la police. L'insatisfaction, très minoritairement représentée, est à titre principal une perception de présence policière insuffisante.

Pour la population, les problèmes urgents à résoudre en matière de sécurité sont dans l'ordre : 1) la circulation routière 2) les cambriolages et les vols 3) le vandalisme 4) les groupes de jeunes qui traînent dans la rue.

Les mesures soutenues prioritairement par la population pour améliorer la sécurité concernent en premier lieu la présence dans la rue de personnel en uniforme, donc de la police, mais aussi des assistants de sécurité publique, puis l'intervention rapide de la police en cas d'appel au 117. La pose de caméras de surveillance vient en toute fin des propositions des répondants.

En ce qui concerne la sécurité routière, les mesures de la plus préventive à la plus répressive, notamment les contrôles radars, ont un haut degré d'acceptabilité auprès de la population.

### **Plan d'action de la Municipalité**

Au vu des résultats du diagnostic local de sécurité, la Municipalité a communiqué son plan d'action en mars de cette année.

Le premier axe d'intervention est de prendre des mesures pour augmenter le sentiment de sécurité. Il s'agit d'augmenter la présence des différents intervenants pour compléter le dispositif sécuritaire : gendarmes, assistants de sécurité publique, travailleur social de proximité, parrains et marraines Railfair à la gare. En outre, la Municipalité recourt à une société privée pour un contrôle la nuit des bâtiments communaux.

La gendarmerie est en train de se réformer pour faire coïncider son organisation territoriale avec les arrondissements pénaux et les districts. Une réorganisation des horaires de travail est mise en place pour déployer davantage de présence en uniforme et en civil sur le terrain dans les tranches horaires qui posent le plus de problèmes (doublement des forces à partir de 16h).

La Municipalité a également relancé le concept Police Population qui permet aux habitants qui adhèrent au concept de recevoir des informations et conseils concernant leur sécurité.

Au niveau des déprédations, la Municipalité dépose plainte systématiquement et procède régulièrement à la remise en état des bâtiments communaux souillés par des tags.

Un phénomène nouveau touche notre commune, il s'agit du littering. Les déchets sauvages (littering en anglais) sont le résultat de la mauvaise habitude toujours plus répandue de laisser traîner ou de jeter négligemment les déchets dans les espaces publics, négligeant ainsi les poubelles et autres paniers à papier préparés à cet effet. Une réflexion pour enrayer ce fléau est en cours au niveau des services communaux.

Même si l'usage de caméras de surveillance n'a pas été directement recommandé par le diagnostic, la Municipalité a souhaité disposer d'un règlement pour pouvoir recourir à ce type d'outil si la situation devait se péjorer dans des lieux bien précis. Les caméras de surveillance sont sans doute un moyen d'augmenter le sentiment de sécurité et ont leur effet pour protéger par exemple un bâtiment mais elles ne sauraient à elles seules résoudre tous les problèmes.

Le deuxième axe d'intervention concerne la circulation. Il s'agit pour la Municipalité de continuer ses efforts dans la promotion de la mobilité douce. En ce qui concerne la vitesse des véhicules, la commune a acquis un radar préventif afin de documenter des statistiques et de sensibiliser les utilisateurs de la route. Si des tronçons posent des problèmes réels d'excès de vitesse, le Bureau des radars sera contacté pour procéder à des contrôles.

Un groupe de travail composé de municipaux, de membres de l'administration et de la gendarmerie est en charge du suivi de ce plan d'actions. En 2015, il sera procédé à un 2<sup>e</sup> diagnostic pour connaître l'évolution de la situation et la pertinence des mesures prises.

### **Mise en œuvre de la réforme policière vaudoise**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la nouvelle loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) est entrée en vigueur. Depuis cette date, les communes ont le choix de constituer une police communale, d'adhérer à une association de communes qui dispose d'une police intercommunale ou de confier l'exécution de ces tâches à la police cantonale. La commune de Gland avait signé en 2008 un contrat de prestations avec la gendarmerie et a souhaité continuer sa collaboration avec cette dernière lors de l'entrée en vigueur de la LOPV.

La Municipalité est consciente que l'option prise pose quelques difficultés car elle ne maîtrise pas les effectifs attribués à Gland ou encore les choix opérationnels qui sont effectués. C'est la raison pour laquelle la Municipalité est active au sein de l'Association vaudoise des communes délégatrices, qui prépare actuellement un rapport sur les problématiques de communications et d'information entre la gendarmerie et les communes délégatrices ou encore sur les problématiques opérationnelles.

L'action de la gendarmerie présente toutefois d'importants avantages, notamment le fait qu'elle a toutes les compétences judiciaires et que certaines enquêtes sont menées directement au poste de Gland, ce qui ne serait pas possible avec une police intercommunale. Elle peut recourir aussi directement à certaines brigades spécialisées comme la brigade des mineurs et des mœurs, celle des stupéfiants, etc.

La gendarmerie vaudoise a mis en place le 2 septembre 2013 une nouvelle organisation concernant l'engagement de ses effectifs au niveau opérationnel. Au travers de cette organisation, elle a clairement renforcé le rôle des régions en créant des groupements territoriaux à l'échelle des districts, regroupant sous le même commandement l'ensemble des postes de gendarmerie de sa circonscription. Cette organisation territoriale permet une meilleure gestion de l'engagement des forces au niveau des besoins des postes affectés ceci en fonction des événements planifiés comme des impondérables. Au niveau de la gendarmerie mobile, le commandement se situe au Centre de la Blécherette. Ainsi l'officier responsable peut disposer des patrouilles des 4 centres autoroutiers du canton. Ceci permet une meilleure répartition des patrouilles ou effectifs sur l'ensemble du territoire cantonal en fonction des besoins ou des événements ponctuels qui viendraient à survenir dans l'une ou l'autre des régions du canton. Pour Gland, le poste de gendarmerie reste à un effectif de 12 ETP. Le chef du poste dépend du chef de groupement de Nyon dont il peut solliciter des renforts en cas de besoin. Un lien plus étroit est également mis en place avec les unités judiciaires et de la chaîne pénale des arrondissements. Cette nouvelle organisation doit répondre à une meilleure efficacité des moyens tout en gardant une proximité voulue par la direction de la gendarmerie. Les autorités de Gland entretiennent d'excellentes relations avec le chef de poste de Gland ainsi qu'avec les officiers en charge du groupement et de l'arrondissement de la région « Ouest » ainsi que du commandement.

Autre avantage de la solution glandoise : son coût. Le coût de la facture cantonale et des assistants de sécurité publique se monte à environ CHF 200.-- par habitant alors que ce coût est au minimum doublé dans les petites villes qui ont leur propre police.

### **Conclusion**

La municipalité est attentive à l'évolution de la sécurité dans la ville. Elle souhaite renforcer les actions déjà entreprises. Elle reçoit de la gendarmerie les rapports de police ainsi que diverses statistiques. La collaboration avec la gendarmerie présente à l'heure actuelle plus d'avantages que d'inconvénients et la Municipalité ne souhaite pas changer d'options. Elle est toutefois consciente que la mise en place de la nouvelle organisation liée à la LOPV doit continuer à se faire dans un esprit constructif, de partenariat et de dialogue.

### **Suite du processus :**

La commission chargée d'étudier cette réponse municipale était composée des conseillères et conseillers :

Catherine Labouchère  
Myriame Grandjean  
Marcel Brauch  
Yves Clerc  
Patrick Uebelhart

## Position de la Commission.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de Mme Labouchère, postulante, de Mme Myriam Grandjean et de MM. Jean-Marc Guibert, Patrick Uebelhart, membres ainsi que de M. Victor Mendes Boavista, 1<sup>er</sup> membre s'est réunie à Montoly le mercredi 18 septembre à 18h00. En raison d'un changement de date et de lieu pour la Commission, M. Victor Mendes Boavista n'a pas pu nous rejoindre. M. Uebelhart accepte de prendre sa place comme 1<sup>er</sup> membre et rapporteur.

La Commission remercie M. Gérald Cretegny, Syndic, ainsi que M. Michael Rohrer, Municipal, de leur présence et pour avoir, dans un échange ouvert, répondu à ses questions.

Le dialogue a permis de comprendre certains mécanismes et blocages liés aux fonctionnements des institutions, de prendre à sa juste mesure l'inadéquation du code pénal actuel, les insuffisances de la chaîne pénale et des moyens policiers alors même que le compte « police » fait état de charge pour plus de Frs 3 millions en 2012 pour notre ville.

L'échange a aussi démontré une prise de conscience de la Municipalité, une volonté d'agir mais encore trop peu de moyens d'action et surtout un manque de vision quant à l'avenir. Surtout, son plan d'action compte essentiellement sur la mise en œuvre de la réforme policière vaudoise alors que la population attend, en premier, des décisions et des actions immédiates des Autorités communales pour juguler les problèmes récurrents actuels.

Notre ville grandit, sa population augmente mais aussi ses besoins et son impact sur son environnement immédiat. Nous sommes confrontés à des délinquances nouvelles liées également à l'attractivité de notre région et à la proximité des frontières. Les activités festives et nocturnes, souvent liées à la consommation d'alcool et autres stupéfiants, entraînent de nouveaux problèmes et des déprédations qui n'avaient que peu touché notre ville jusqu'alors. Le sentiment de sécurité lié à la route n'est pas très bon et reflète les nuisances liées à la circulation.

Certaines villes tentent aujourd'hui de remédier (avec peine et par de très coûteux moyens) à ces problèmes car elles ne les avaient pas anticipés. Gland a encore la chance de pouvoir tenir compte de ces vécus et de ces constats pour mener une politique proactive en matière de prévention et de sécurité afin de ne pas connaître les mêmes dérives.

Suite à cet échange, la commission à l'unanimité des membres présents demande le renvoi de la réponse pour complément d'étude à la Municipalité. En effet, dans sa réponse la Municipalité dresse effectivement un bilan et des constats de la situation mais n'apporte que peu de pistes et de perspectives concrètes pour lutter contre les incivilités et délits recensés sur le terrain.

Pour appréhender la problématique,

- nous disposons désormais, entre autres, des statistiques de la criminalité qui fait état des délits répertoriés et du diagnostic local de sécurité qui recense les attentes et craintes prioritaires de la population.
- nous connaissons également les moyens et les acteurs engagés dans le domaine de la prévention et de la sécurité dans le cadre de notre ville.
- nous savons quels sont les endroits de notre ville touchés par des incivilités, des déprédations et un non-respect de l'ordre public et souvent à quels moments de la

semaine ces actes sont perpétrés. De plus, leurs auteurs sont, pour la plupart, connus de la Municipalité ou des instances judiciaires et ne représentent que quelques dizaines d'individus par rapport à notre population.

La Commission a relevé qu'il manquait à ces trois constats et axes d'analyse, un quatrième, plus pragmatique, basé sur **des actions concrètes visibles** par le citoyen afin de faire baisser le sentiment d'incompréhension et d'insécurité de la population. La pose dernièrement d'un radar préventif est un exemple montrant que la Municipalité répond à une des préoccupations de la population.

Une cinquième mesure axée sur **la communication de la Municipalité** concernant l'anticipation des problèmes, les actions entreprises et leurs résultats serait aussi ressentie positivement. Cette politique de communication serait ainsi un facteur rassurant pour tous ceux qui ne voient que les dégâts commis au patrimoine public ou les infractions au code de la route sans jamais connaître, de manière générale, les mesures et sanctions prises à l'encontre de leurs auteurs, ce qui pourrait engendrer un faux sentiment d'impunité (exemple de communication sur l'autoroute : « à ce jour XX permis retirés »).

La Municipalité explicite certes **son plan d'action** dans sa réponse au postulat. Mais celui-ci ne débouche que sur peu de pistes mesurables propres à rassurer objectivement la population.

Elle précise que **l'intensification de la présence de différents intervenants** permettrait de développer le sentiment de sécurité mais reconnaît, en même temps, que « plus de policiers c'est pas pour demain ». Pourtant et malgré les sommes importantes investies dans ce domaine, la réalité du terrain montre que l'effectif de gendarmerie pour couvrir une région comme la nôtre, dans le contexte actuel, est insuffisant et ne permet pas d'assurer une présence, même ciblée, qui permettrait d'augmenter le contrôle, de faire diminuer les incivilités et de rassurer la population. Surtout la nuit où le nombre de patrouilles est limité. De plus, selon les informations reçues, même les agents de sécurité (opérationnels de jour uniquement), ne peuvent intervenir, en raison de leur statut, que de manière très limitée en cas de constat d'infraction et doivent comme, pour les sociétés privées de sécurité faire appel à la gendarmerie selon la nature des faits ou des délits.

Le concept Police Population renforce et responsabilise certes le rôle citoyen. Malheureusement, les informations reçues ne relaient que les délits recensés (ce qui peut accroître le sentiment d'insécurité) sans pouvoir, de manière même anonyme, informer, ou que très rarement, des aboutissements des enquêtes.

La lutte contre le littering, bien que restreinte aux seuls déchets sur la voie publique, est une bonne approche mais devrait être étendue aux tags et autres déprédations. Cette mesure reste pour l'instant, comme la pose de caméras, au stade de la réflexion. Le radar préventif a le mérite de miser sur la sensibilisation des automobilistes mais il faudrait aussi que cette action débouche, à un autre stade, sur des sanctions pour changer certains comportements (seulement 6 contrôles en 2012 selon rapport de gestion).

Plus que le sentiment d'insécurité, c'est le sentiment d'impuissance contre les incivilités **répétées** (tags, tapage nocturne, dégâts au patrimoine) et d'impunité pour les auteurs de délits (poser plainte sert-il encore à quelque chose?) qui doit être pris en considération aujourd'hui. Ce sentiment, même s'il n'est pas toujours justifié, remet en cause la crédibilité des Autorités, déresponsabilise les habitants, limite le devoir citoyen et peut dans certains cas engendrer des dérives judiciaires de particuliers en réaction à l'absence de réponses des forces de l'ordre et du politique.

A la demande de la Municipalité, la Commission émet quelques pistes permettant de mieux cibler des actions concrètes :

- Travailler de concert avec les autres communes et le canton pour coordonner les forces à disposition afin de les rendre plus efficaces, d'autant plus si les moyens sont limités.
- Organiser avec le Préfet, selon son mandat, un conseil régional de prévention et de sécurité (CRPS) selon document joint.
- Poursuivre et développer des partenariats avec les CFF, notamment pour les retours des trains de nuit ou les incivilités à la gare.
- Favoriser la prévention mais ne pas lésiner sur les sanctions ou autres actions coercitives.
- Agir rapidement et de concert en cas de « vagues » d'incivilités ou de cambriolages en mettant (ou exigeant) plus de moyens ciblés et ponctuels.
- Renforcer la présence de la police de proximité et de la gendarmerie, en priorité, dans les lieux « chauds » et aux moments qui recensent le plus d'incivilités afin qu'aucune zone de non-droit et qu'aucun sentiment d'impunité puissent se développer.
- Sanctionner fortement les commerces locaux qui vendraient de l'alcool aux mineurs et ceux dont les activités seraient source de nuisances répétées.
- Avoir, d'entente avec le Canton et, comme promis, plus de moyens lorsque notre ville met à disposition un lieu d'accueil pour requérants puisque, selon le rapport de gestion 2012, la plupart des appréhensions/arrestations effectuées par la gendarmerie sur notre commune, y compris pour des questions de stupéfiants, concernaient des requérants d'asile.
- Employer toutes les sanctions administratives possibles, y compris les travaux d'intérêt général.
- Informer les Directions d'école et le Conseil d'Etablissement des plans d'action de la Municipalité dans ce domaine. Travailler avec les sociétés locales, communautaires et multiculturelles dans le cadre d'une prévention coordonnée.
- Responsabiliser les parents dans leur rôle éducatif, voire les aider en les mettant en contact avec d'autres structures éducatives (AEMO, MATAS, SPJ ...), ou les sanctionner en cas de récidive (il n'est pas rare que la gendarmerie arrête des mineurs à 02h00) en organisant des ateliers pour leur rappeler leurs devoirs. Dans le même but, ne pas hésiter à convoquer enfants et parents en séance de Municipalité même pour des délits ou des incivilités peu graves sur la voie publique.
- Communiquer au Conseil les résultats chiffrés des actions entreprises (nombre de contrôle, sanctions, ...) afin que les Conseillers (ou la presse) puissent relayer ces informations.
- Promouvoir la médiation et faire appel, selon les situations, au médiateur de la police cantonale, **l'adjudant Michel Riesen**.

En conclusion, c'est en intervenant rapidement, même pour de petits délits ou des incivilités que l'on évitera à notre ville de devoir faire face, comme d'autres, à des problèmes encore plus graves et difficilement réversibles.

La sécurité est le rôle des Autorités. Au-delà des constats, c'est à la Municipalité de donner le ton et la vision de ce qui doit être entrepris pour maintenir la qualité de vie et la tranquillité au sein de notre ville. En veillant à tous ces paramètres et à d'autres à construire ensemble, avec tous les intervenants dans leurs compétences respectives, cet objectif est réaliste et atteignable pour le futur.

**Compte tenu de ce qui précède, la Commission renvoie la réponse reçue au postulat de Mme Labouchère pour un complément d'étude de la part de la Municipalité.**

Le conseil communal décidait, lors de sa séance du 10 octobre 2013, de suivre la position de la commission et de renvoyer la réponse au postulat de Mme Labouchère à la municipalité pour complément d'informations municipales.

## **REPONSE COMPLEMENTAIRE DE LA MUNICIPALITE**

La sécurité publique est une des préoccupations prépondérantes de la municipalité.

Depuis l'introduction de la LOPV et donc la fin des contrats de prestations avec la gendarmerie, elle a poursuivi son dialogue avec la gendarmerie et plus particulièrement avec le chef du poste de gendarmerie de Gland, qui dépend du groupement de Nyon, afin que le nombre de gendarmes reste stable et qu'ils gardent un ancrage de proximité. La réorganisation territoriale de la gendarmerie a conduit à la nomination d'un gendarme répondant de proximité, qui est aujourd'hui basé à Nyon, et qui, de ce fait, a une vision régionale des problèmes rencontrés. Ce gendarme spécialiste participe à diverses séances, dont les séances mensuelles mises sur pied entre le chef du poste de gendarmerie de Gland, le municipal de la sécurité publique, le chef de service du SPOP et le chef de groupe des assistants de sécurité publique (ASP) de notre ville. Ces séances mensuelles, depuis le début 2014, sont l'occasion d'échanger et de renseigner mutuellement les participants des phénomènes rencontrés, recensés ou qui se présentent sur le territoire cantonal ou régional afin d'anticiper et d'y apporter les réponses adéquates. Ce répondant de proximité participe également aux séances régulières que la commune entretient avec RailFair. Outre ces séances, le chef de poste de la gendarmerie de Gland ou le répondant de proximité de la gendarmerie peut contacter sans délai le chef de service de la population ou le municipal responsable de la sécurité publique en cas de besoin. Si nécessaire, Monsieur le Syndic peut également être contacté en tout temps par la police cantonale.

La municipalité et des responsables des CFF ont tenu fin 2013 deux séances, traitant des problèmes de sécurité à la Gare de Gland. Les villes de Nyon et Morges rencontrant des problèmes identiques, il a été convenu de réunir sur proposition de la municipalité de Gland, en une séance commune, les représentants des polices municipales régionales de Nyon et Morges, les chefs des postes de gendarmerie de Nyon, Morges, Bursins et de Lausanne Gare, des responsables de la sécurité des CFF et de la police des transports (TPO) ainsi que des assistants de sécurité publique (ASP) de Gland. L'échange d'informations est extrêmement bénéfique et les actions communes engagées permettent de répondre aux phénomènes que chaque partenaire peut rencontrer.

Le partenariat avec les CFF se poursuit dans le domaine de la prévention. En effet, des discussions avancées doivent permettre de placer des caméras de vidéosurveillance sur les quais et les abords afin de couvrir ces lieux, régulièrement endommagés, et ainsi diminuer le sentiment d'insécurité que ces dégâts peuvent induire. Ces discussions prennent en compte les futurs travaux de réaménagement – rehaussement des quais et de la construction du futur passage inférieur. Nous pouvons compter aujourd'hui sur l'engagement bénévole de 8 mairaines et parrains de gare qui assurent, dans la mesure de leurs disponibilités, des présences dans les gares de Gland et de Nyon ainsi que sur la plateforme des transports publics nyonnais, selon des horaires variables compris entre 15h00 et 20h00. Ils disposent d'un portable et peuvent de ce fait avertir sans délai la sécurité des CFF des faits particuliers

remarqués ou de quérir les forces de l'ordre si nécessaire. En complément, la police des transports est présente dans les trains ou les gares.

Des séances régulières sont tenues avec ces partenaires, les services de sécurité des CFF de Gland et Nyon ainsi que du répondant de proximité de la gendarmerie.

La prévention sur Gland se traduit par une présence accrue des assistants de sécurité publique en rue. Pour 2013, 401 heures ont été effectuées, sur le chemin de l'école ou à proximité des établissements scolaires, et 386 heures ailleurs en ville à pied ou en un lieu défini. Cette présence s'ajoute à celle de la gendarmerie qui agit aussi bien en uniforme qu'en civil. En outre, des informations sur les délits ou phénomènes délictueux sont transmises aux membres du concept « Police-Population », introduit sur la commune en 1994 et relancé en 2013, et qui compte aujourd'hui 210 partenaires dont 25 correspondants qui fonctionnent comme responsable de quartier. Ces personnes reçoivent directement des informations du gérant de sécurité de la police cantonale vaudoise et peuvent ainsi informer leurs connaissances. Ces informations sont également accessibles sur le site de la ville de Gland : <http://www.gland.ch/fr/vivre-a-gland/securite-et-prevention/securite-publique/police-population.html>. La présence régulière et assidue des ASP à certains endroits porte ses fruits puisque les usagers de la route adoptent un comportement conforme à l'usage et les individus potentiels fauteurs de trouble se dispersent ou respectent les us et coutumes. Le soir et la nuit, la présence des agents privés du SIR, mandatés pour contrôler des biens-fonds communaux, apporte une présence préventive et dissuasive reconnue. Afin d'agir de manière ciblée sur les 28 sites communaux recensés, une analyse est faite chaque semaine et un ordre de mission est émis. Ce document est communiqué à la gendarmerie vaudoise afin qu'elle soit informée des contrôles sollicités.

La présence en rue des ASP se traduit également par des actions préventives lors d'événements particuliers ou d'actions thématiques ponctuelles comme le contrôle de l'éclairage des cycles. Ils sont actifs pour rappeler le bon ordre du stationnement sur la place de la gare ou de la circulation lors de changement en matière de circulation routière ou lors de travaux. Ils sont également présents en rue et sur les parkings communaux. Ils ont délivré 2'592 amendes d'ordre en 2013. Nos agents placent régulièrement le radar préventif communément appelé « Visi Speed » sur les rues et routes de la commune afin de sensibiliser les usagers à leur vitesse. Cet appareil est bien utile dans les zones limitées car il permet au conducteur de visualiser sa vitesse en temps réel. Cet appareil permet également de recueillir des données sur les vitesses et le nombre de véhicules. Ces chiffres sont régulièrement transmis au chef du poste de gendarmerie de Gland ainsi qu'au bureau du radar de la gendarmerie, ce qui permet aux gendarmes d'analyser lesdits relevés et de placer le radar aux endroits les plus appropriés.

La police de proximité est du ressort de la gendarmerie qui agit avec ses moyens et ses réseaux après analyse des phénomènes qui sont remontés par les policiers ou par les ASP de notre ville. Elle engage ses forces et agents selon les besoins et constatations faites avec une volonté, concertée avec la commune, de ne pas accepter de zones ou de lieux de non-droit. Les ASP complètent ce dispositif en étant présents en période diurne. Il en est de même avec le travailleur social de proximité (TSP) qui peut garantir un contact privilégié avec les jeunes permettant ainsi de faire passer certains messages, que la présence d'uniformes « tend parfois à crispier ».

Le problème de littering est également source de préoccupation pour la municipalité. Un groupe de travail comprenant plusieurs municipaux, les services communaux concernés, le travailleur social de proximité et un représentant de la gendarmerie a été mis sur pied dès la fin 2013. Des lieux ont été identifiés, des actions élaborées et mises sur pied. Ceci s'est traduit ce printemps par une campagne d'affichage dans des lieux de passage et par la présence d'« Ambassadeurs » contre le littering qui ont sillonné les rues et lieux de la commune avec un chariot de tri, permettant ainsi un contact direct avec la population rencontrée.

Une présence a été marquée auprès des collèges des Tuillières et de Grand-Champ ainsi qu'au centre sportif En Bord, à l'occasion de l'inauguration de la fresque au Skatepark. Ces personnes seront à nouveau présentes à Gland, à fin août.

Les Conseils Régionaux de Prévention et de Sécurité (CRPS) sont mis en place, au niveau du district, par les préfets sous mandat du Conseil d'Etat. Ces conseils sont nés en 2009 de la coopération étroite entre les Départements de l'intérieur, de la formation, de la jeunesse et de la culture, ainsi que de la sécurité et de l'environnement. Actuellement, plusieurs districts disposent d'un tel concept. En ce qui concerne le District de Nyon, la mise en place d'un CRPS n'a pas encore été activée, le but étant de laisser la loi sur l'organisation policière vaudoise déployer ses effets, en particulier au niveau du partenariat et de la prévention conduit par la police cantonale. Cette dernière a une vision des phénomènes au niveau local, régional ou cantonal et peut de ce fait proposer des actions ciblées. Des actions en milieu scolaire sont d'ailleurs en cours afin d'informer et sensibiliser les jeunes au sujet des incivilités, des dommages et de la problématique des nouveaux modes de communication et des problèmes légaux liés.

En outre, les établissements publics et commerces qui sont au bénéfice de licence savent que des sanctions peuvent être prises par la police cantonale du commerce sur avis de la gendarmerie, des services communaux ou cantonaux. De plus, les autorisations de compétences communales peuvent être suspendues ou retirées en cas de plaintes ou de troubles à l'ordre public relayées par la gendarmerie qui patrouille régulièrement la nuit sur le territoire communal.

A ce titre, la commission de police de la ville de Gland applique les sanctions réprimées par la loi sur les contraventions reprises dans notre règlement communal de police. La commission de police peut infliger des amendes, mais peut également donner des avertissements ou des réprimandes lorsqu'il s'agit expressément d'auteurs mineurs. Elle peut également pour cette catégorie de contrevenants infliger du travail d'intérêt général (TIG), parfois également dénommé prestation personnelle. Avant de dénoncer un mineur de moins de 15 ans, la commission de police se doit de convoquer les parents. Ceci permet de cadrer la situation et surtout ne de pas banaliser les faits. Les cas de délits ou d'incivilités réprimées par le droit pénal des mineurs est du ressort de l'instance judiciaire des jeunes.

En 2013, la commission de police a rendu 22 ordonnances pénales pour trouble à l'ordre public, ivresse et scandale à l'endroit d'adultes. Aucun mineur n'a été dénoncé pour ces motifs ni aucun TIG ou prestation n'ont été infligés.

L'autorité communale fait usage de la conciliation extra-judiciaire ceci pour autant que l'auteur s'annonce de lui-même ou par l'entremise de ses parents et en fasse la demande avant que l'action judiciaire soit pleinement engagée. Le but est d'éviter de surcharger les instances pénales, de quérir la réparation et sanctionner l'auteur via la procédure de la commission de police. Dans le canton de Vaud c'est le ministère public, par l'intermédiaire du procureur, qui est l'autorité en charge de l'enquête. Le secret de l'enquête prime et les gendarmes renseignent le procureur et non pas la commune. Dès lors, la démarche doit être engagée par le responsable ou ses parents dans les meilleurs délais.

Les directions des établissements scolaires font partie, tout comme les municipaux en charge des écoles et de la sécurité publique, des conseils d'établissements scolaires et sont informés que la commune agit avec fermeté lorsque des actes délictueux sont commis, déposant plainte sans délai et permettant ainsi à la gendarmerie de pouvoir diligenter sans tarder les investigations et actions judiciaires nécessaires.

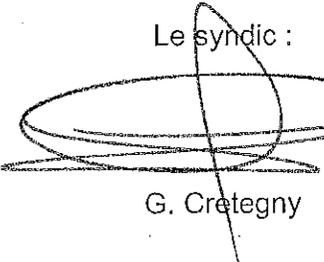
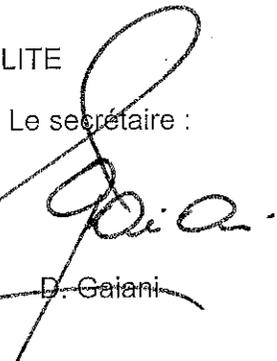
Les structures pour aider les parents dans leur rôle éducatif ou dans le soutien destinés aux jeunes sont disponibles via la conseillère école et famille. Les divers sites en lien avec ce type d'aide sont disponibles sur la page « Jeunesse et écoles » du site internet communal. Le médiateur de la police cantonale est requis si nécessaire. En 2009, suite à des problèmes récurrents sur une place de jeux il a été appelé et, en partenariat avec la gendarmerie de

Gland et la commune, la situation a pu être pacifiée. Le collaborateur de la police cantonale responsable de la région Ouest du concept « Police-Population » peut également être requis et agir en soutien avec le gendarme en charge de la proximité ou de la commune en cas de phénomène répréhensible particulier. Ce collaborateur spécialiste peut également donner des conférences à des publics cibles, les aînés par exemple, il établit les publications adressées aux membres du concept de la commune de Gland ou publiées sur le site internet de la ville. Il participe également à la séance d'information annuelle destinée aux nouveaux habitants.

### Conclusion

La municipalité est attentive à l'évolution de la sécurité dans la ville. Elle participe de manière active aux divers groupes mis en place afin de pouvoir recueillir, mais aussi informer, les autres partenaires sur les phénomènes rencontrés dans notre localité et ainsi pouvoir agir de concert avec les divers acteurs impliqués. Elle entend mettre en œuvre des groupes de travail thématiques mais aussi transversaux dans tous les domaines nécessaires, afin de participer activement à la recherche de solution dans la mesure de ses compétences. La collaboration avec la gendarmerie et les autres acteurs du monde sécuritaire est très bonne et la municipalité entend poursuivre cette collaboration et ainsi bénéficier et faire partager les expériences des uns et des autres.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :  Le secrétaire : 

 D. Gaiani

G. Cretegnny

Annexe : statistique policière de la criminalité 2012-2013 de la commune de Gland



## District Nyon

	2012	2013	Evolution 2012-2013
Loi / Infractions (article), y c. tentatives			
<b>Code pénal (CP)</b>	<b>9048</b>	<b>8249</b>	<b>-8.8%</b>
<b>Total vie et intégrité corporelle (Art. 111-136)</b>	<b>247</b>	<b>234</b>	<b>-5.3%</b>
Homicides (Art. 111-113/116)	0	3	-
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	1	n.s.
Lésions corporelles simples (Art. 123)	86	75	-12.8%
Voies de fait (Art. 126)	143	139	-2.8%
Mise en danger (Art. 129)	7	10	n.s.
Participation rixe / agression (Art. 133-134)	9	4	n.s.
<b>Total patrimoine (Art. 137-172)</b>	<b>6612</b>	<b>5966</b>	<b>-9.8%</b>
Abus de confiance (Art. 138)	16	21	31.3%
Vol, y c. d'imp. min. (sans vol de véhicule) (Art. 139/172)	3536	3190	-9.8%
dont vol à l'arrachée	26	24	-7.7%
dont vol à la tire/astuce	397	452	13.9%
dont vol à l'étalage et vol, y c. d'imp. min.	104	103	-1.0%
dont vol par introduction clandestine	241	227	-5.8%
dont vol par effraction	1415	1392	-1.6%
dont effraction véhicule, y c. d'imp. min.	354	256	-27.7%
Brigandage (Art. 140)	30	13	-56.7%
Domages à la propriété sans vol (Art. 144)	661	508	-23.1%
Domages à la propriété lors de vol	1788	1664	-6.9%
Escroquerie, y c. imp. min. (Art. 146/172)	43	50	16.3%
Extorsion et chantage (Art. 156)	9	8	n.s.
Recel (Art. 160)	9	15	n.s.
<b>Total liberté (Art. 180-186)</b>	<b>1810</b>	<b>1759</b>	<b>-2.8%</b>
Menaces (Art. 180)	128	113	-11.7%
Contrainte (Art. 181)	2	1	n.s.
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	3	1	n.s.
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	21	21	0.0%
Violation de domicile lors de vol (Art. 186)	1655	1623	-1.9%
<b>Total intégrité sexuelle (Art. 187-200)</b>	<b>84</b>	<b>38</b>	<b>-54.8%</b>
Actes d'ordre sexuel avec enfants (Art. 187)	32	14	-56.3%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	2	2	n.s.
Viol (Art. 190)	2	2	n.s.
<b>Total autres titres du code pénal</b>	<b>295</b>	<b>252</b>	<b>-14.6%</b>
Incendie intentionnel (Art. 221)	44	19	-56.8%
Falsification de monnaie, etc. (Art. 240-250)	17	7	n.s.
Faux dans les titres, etc. (Art. 251-257)	29	26	-10.3%
Violence/menace contre autorités/fonctionnaires (Art. 285)	5	11	n.s.
Opposition aux actes autorité (Art. 286)	0	1	-
Vol de véhicule (Art. CP 139/LCR 94)	411	360	-12.4%
Vol de plaque (Art. LCR 97)	61	51	-16.4%
<b>Loi sur les stupéfiants (LStup)</b>	<b>1607</b>	<b>2012</b>	<b>25.2%</b>
Consommation (contravention) (Art. 19)	749	872	16.4%
Possession/saisie (Art. 19)	789	1050	33.1%
Trafic (Art. 19)	65	85	30.8%

n.s. = Les variations de valeurs inférieures à 10 ne sont pas calculées, celles-ci n'étant pas significatives.

- = La variation ne peut être calculée si le nombre d'infractions de l'année précédente est de 0.